

Vertou, le 20 juin 2022

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Direction de l'interministérialité et du
développement durable
Bureau des procédures environnementales et
foncières
Place Michel Debré
49934 ANGERS CEDEX 9

Dossier suivi par : Lauriane PERCHERON
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr

Tel. : 09 72 54 19 32

Nos réf. : LP-2022-06-0157

Vos réf. : Projet d'extension du plan d'épandage de META BIO ENERGIES – dossier transmis par Mélanissimo

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le dossier de porter-à-connaissance du projet d'extension du plan d'épandage de la société Méta Bio Energies située sur la commune d'Ombree d'Anjou. En effet, de nouvelles parcelles sont localisées au sein du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire.

A la suite d'un avis défavorable du bureau de la CLE formulé en mars 2022, des compléments ont été apportés par le pétitionnaire. Ces compléments ont été étudiés par les membres du bureau de la CLE lors de la séance du 2 juin 2022 au regard du SAGE Estuaire de la Loire en vigueur. Un avis **favorable avec recommandations** a été émis.

| Nombre de votants | Abstention | Avis favorables | Avis défavorable |
|-------------------|------------|-----------------|------------------|
| 11 | 0 | 11 | 0 |

En complément, les membres du bureau de la CLE souhaitent apporter la recommandation suivante :

- Le projet est concerné par **l'article 9 du règlement du SAGE**, relatif aux règles de fertilisation particulières sur le bassin versant de l'Erdre.

L'équilibre de fertilisation remplit les conditions d'acceptabilité du milieu.

Toutefois, la parcelle 45-6 se situe dans l'Aire d'Alimentation du Captage de Vritz-Candé couvert par le Contrat territorial des captages prioritaires de l'amont de l'Erdre. Epandre sur une zone d'influence de captage n'est pas raisonnable au vu des préoccupations actuelles sur la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable. Dans ce contexte, les membres du bureau de la CLE demandent que cette parcelle soit écartée du plan d'épandage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

